

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION HAÏTIENNE AU DÉBAT GÉNÉRAL
DE LA SIXIÈME COMMISSION (78^e AGNU)**

**POINT 86
« PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE
NATURELLE »**

**PAR WISNIQUE PANIER
MINISTRE CONSEILLER**

NEW YORK, LE 4 OCTOBRE 2022

Monsieur le président, Excellences, chers collègues,

Ma délégation souscrite aux déclarations faites par le CARICOM et la CELAC au nom de leurs pays membres et souhaite faire quelques observations à titre nationale. La question de *la protection des personnes en cas des catastrophes* est d'une importance capitale pour Haïti en raison, d'une part, de sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, incluant les séismes et les cyclones, et d'autre part, à cause des catastrophes d'origines anthropiques ayant des conséquences néfastes sur la population.

Monsieur le Président,

La réalité haïtienne est marquée par une exposition accrue aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, exacerbée par les défis socio-économiques persistants. En raison de sa position géographique et géodynamique, Haïti est fortement exposée, à des séismes, des mouvements de terrain, des inondations, des cyclones et à des phénomènes d'origine anthropique. C'est donc plus de 93 % du territoire haïtien et plus de 96 % de sa population qui sont exposés à des catastrophes naturelles.

Ces événements malheureux entraînent des conséquences dévastatrices sur nos communautés, détruisant les infrastructures et les moyens de subsistance, et entravant notre progression vers le développement durable. Les répercussions de ces catastrophes sont encore plus prononcées sur les populations vulnérables et les plus marginalisées du pays. La fréquence et l'impact de ces catastrophes dans notre pays ont mis en exergue la nécessité de disposer de cadres normatifs robustes sur le plan interne et de mécanismes de réponse efficaces sur le plan collectif.

Monsieur le président,

En raison de son histoire tumultueuse face aux catastrophes naturelles, Haïti comprend mieux que quiconque la valeur d'une coopération internationale efficace pour protéger les populations en détresse. Les changements climatiques aggravent notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Cependant, la réalité haïtienne actuelle est également marquée par des déplacements massifs causés par des événements violents.

Le dernier rapport de *la Direction de la Protection Civile(DPC)* en Haïti, datant du 25 septembre 2023, témoigne de l'ampleur des déplacements internes avec un total de 32 045 déplacés, représentant 6 409 familles sur 45 sites différents. Les communes de Carrefour-Feuilles et de Tabarre sont parmi les régions les plus touchées, avec

respectivement 28 286 et 3 759 déplacés. L'insécurité grandissante, comme le tragique événement armé du 22 septembre dernier à la commune Saut-d'Eau, ajoute aux défis que notre pays doit surmonter. Avec 11 morts et 4 blessés, l'impact humain est palpable.

La Direction de la Protection Civile a aussi répertorié de nouveaux sites dans la zone métropolitaine. Une situation qui est due au problème de l'insécurité qui secoue la capitale haïtienne. L'éclatement de la violence armée du 22 septembre 2023 dans la commune de Saut-d'Eau dans l'Arrondissement de Mirebalais a aussi augmenté la liste des déplacés.

Par ailleurs, le Gouvernement se montre très préoccupé face à cette situation lamentable. En ce sens, il prend en compte les recommandations faites par la Direction de la Protection Civile afin de résoudre ce problème et s'engage à créer une atmosphère de sécurité à travers le pays.

Monsieur le président,

Haïti soutient fermement l'élaboration d'une convention internationale, sur la base du projet d'articles proposé par la Commission du droit international (CDI), pour institutionnaliser la protection des personnes en cas de catastrophe. Une telle convention contribuerait grandement à renforcer la coopération internationale et à mobiliser l'assistance et les ressources nécessaires pour atténuer l'impact des catastrophes.

Nous souhaitons également souligner l'importance de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que du renforcement des capacités locales et nationales. Cela implique un investissement soutenu dans les systèmes d'alerte précoce, la construction résiliente, l'éducation et la sensibilisation, pour créer des communautés mieux préparées et plus résilientes.

La délégation haïtienne appelle les membres de cette auguste Assemblée à faire preuve de solidarité et de soutien envers les États particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles. Nous plaidons pour une collaboration accrue et pour la mise en œuvre de solutions innovantes pour aborder les défis liés aux catastrophes et pour renforcer la résilience des communautés affectées.

Monsieur le Président,

Les catastrophes naturelles représentent un défi colossal et multiforme pour la communauté internationale. Ces événements, accentués par les changements climatiques, laissent des nations et des communautés entières en état de vulnérabilité extrême, Haïti étant un exemple poignant de cette triste réalité. La fréquence croissante et l'intensité de ces catastrophes appellent une réponse unifiée, proactive, et adaptative, basée sur les principes de solidarité internationale et de respect mutuel.

Le principe de solidarité internationale doit guider nos actions pour porter secours de manière rapide et efficace aux personnes en danger, tout en respectant la souveraineté, la dignité et les droits de l'homme. Les interventions humanitaires doivent être coordonnées, transparentes et alignées sur les besoins et priorités des nations affectées, en vue d'assurer une reconstruction durable et résiliente. À la lumière de l'expérience haïtienne, notamment post-séisme de 2010, nous appelons à une gestion de l'aide internationale qui respecte les priorités, les besoins et les stratégies de lutte contre la pauvreté propre à Haïti.

La mise en œuvre de mécanismes de gestion de l'aide efficaces et transparents est fondamentale pour garantir que l'aide parvienne réellement à ceux qui en ont besoin, évitant ainsi des détournements et des allocations inappropriées de fonds. Il est crucial que les leçons tirées des expériences passées guident les futurs efforts de gestion des catastrophes naturelles pour optimiser les interventions et assurer la pérennité des solutions mises en place.

En somme, en face des catastrophes naturelles, il est impératif d'agir ensemble, de manière responsable et équilibrée, pour construire un avenir plus sûr et résilient pour tous.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement envers un monde plus sûr et plus résilient.